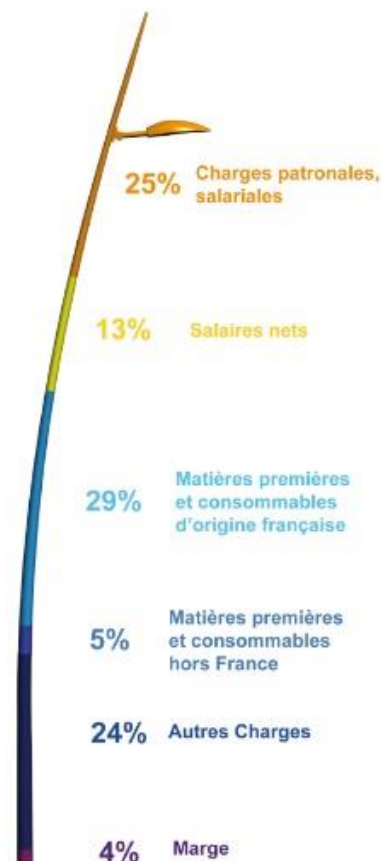


10 BONNES RAISONS POUR LESQUELLES LES FABRICANTS DE MÂTS ET CANDÉLABRES DU SYNDICAT DE L'ÉCLAIRAGE SONT FIERS DE LEURS PRODUITS

1. Parce que grâce à une main-d'œuvre qualifiée et expérimentée, ils sont capables de proposer **des produits qui respectent un niveau élevé de sécurité, de qualité et de durabilité**
2. Parce que, grâce à des produits innovants, des processus de fabrication performants et améliorés, cette industrie véhicule l'image de **l'excellence française**
3. Parce qu'en produisant en France, ils **contribuent activement à l'économie du pays** :

- En versant directement à l'État **25 % du prix du produit** à travers les charges afférentes à leur activité
- En versant aux employés un salaire qui sera utilisé pour soutenir la consommation locale
- En utilisant des matières premières et des consommables d'origine française
- En générant une marge qui offre une capacité d'investissement et une rentabilité permettant le maintien de l'activité
- En recrutant et formant de la main d'œuvre locale¹



Participation des fabricants de candélabres au système social français

4. Parce qu'ils respectent les **normes sociales**, fabriquent leurs produits dans des conditions de travail respectueuses des travailleurs, sans recours au travail des mineurs ou au travail forcé

DECLARATION

¹ Dans son rapport de novembre 2012, Louis Gallois estime qu'un emploi industriel « génère 3 ou 4 emplois hors industrie ». L'industrie est donc un moteur de l'économie et de création d'emploi, même dans le tertiaire.

5. Parce qu'en valorisant leur savoir-faire industriel, ils participent à la réhabilitation de l'image du travail manuel en France, car l'activité de fabrication doit retrouver le respect et la confiance de l'opinion
6. Parce qu'ils proposent au client final des produits conformes aux normes **environnementales**, fabriqués dans des usines respectueuses des exigences européennes et françaises
7. Parce qu'en produisant localement, ils contribuent à **limiter l'empreinte carbone** des produits grâce à des trajets réduits au minimum
8. Parce qu'ils proposent des **délais courts** : s'adresser à une entreprise produisant en France permet, grâce à un tissu économique dense et à un circuit de fabrication raccourci, de diminuer le risque de retard de livraison
9. Parce qu'ils savent proposer un **service personnalisé**, en élaborant avec leurs clients un produit au plus proche de leurs besoins et fabriqué à la demande en étroite collaboration avec leur réseau de partenaires
10. Parce qu'ils proposent un ensemble de **services de proximité**, y compris après la commande : aide à l'installation, SAV, aide à l'entretien

Pour ces raisons, les producteurs de candélabres du Syndicat de l'éclairage mettent tout en œuvre pour conserver et développer leurs sites industriels en France.

Le Syndicat de l'éclairage est une organisation professionnelle qui regroupe les fabricants de lampes et de matériels d'éclairage pour l'intérieur et pour l'extérieur : luminaires, candélabres, auxiliaires électriques et électroniques, systèmes de commande et de gestion de l'éclairage, ainsi que les services associés. Le syndicat rassemble 51 sociétés adhérentes et 54 % du chiffre d'affaires global de la profession est réalisé à partir de produits fabriqués en France. Le Syndicat de l'éclairage est affilié à la FIEEC, Fédération des industries électriques, électroniques et de communication.

Retrouvez toute l'actualité et la documentation du Syndicat de l'éclairage sur
www.syndicat-eclairage.com